

NOTE RELATIVE A LA SIGNALISATION ROUTIERE DES PASSAGES A NIVEAU.

Au point de vue de la signalisation routière les passages à niveau peuvent être rangés en deux catégories : les passages à niveau non gardés et les passages à niveau gardés (munis de barrières).

1. Passage à niveau non gardés.

Le premier signal routier, rencontré par l'automobiliste s'approchant du passage à niveau non gardé, est un poteau strié de rouge et de blanc surmonté d'un triangle portant la silhouette d'une locomotive. Ce signal est, en principe, placé à 200 m. du passage à niveau et suivi de 3 poteaux balises espacés de cinquante en cinquante mètres.

Toutefois, il peut arriver, que par suite de circonstances locales, le poteau portant le triangle doive être implanté à une distance inférieure à 200 m. et le nombre de poteaux balisés réduit à 2, voire à 1.

A quelques mètres du passage à niveau, l'automobiliste rencontre 2 poteaux repères peints en rouge et blanc délimitant la largeur de la traverse ainsi qu'un poteau strié rouge et blanc surmonté d'une croix de St-André.

Celle-ci est simple ou double suivant qu'il s'agit de la traversée d'une ou de plusieurs voies.

Il existe en Belgique, plus de deux mille passages à niveau signalisés de cette façon.

*
* * *

En plus de la signalisation précitée, certains passages à niveau non gardés où la circulation routière est importante et la visibilité peu favorable sont pourvus d'une signalisation lumineuse et acoustique.

La signalisation lumineuse consiste en une lanterne à 2 feux, fixée sur le poteau supportant la Croix de St-André.

Aussi longtemps que la traversée peut se faire sans danger, le signal présente un feu vert clignotant.

Dès qu'un train s'approche et qu'il y a danger à s'engager sur la voie, le signal présente un feu rouge à clignotement accéléré tandis qu'une sonnerie retentit.

Les signaux lumineux ne présentent jamais simultanément le feu vert et le feu rouge comme c'est le cas aux carrefours routiers. Il est donc recommandable de ralentir l'allure à l'approche de ces passages à niveau afin de ne pas s'exposer à franchir un feu rouge.

II. Passages à niveau gardés (munis de barrières).

Le premier signal, rencontré par l'automobiliste s'approchant d'un passage à niveau gardé, est un triangle portant la silhouette d'une barrière.

Le signal avancé est en principe placé à 200 m. du passage à niveau à moins que les circonstances locales ne s'y opposent.

La peinture des barrières comporte des bandes d'environ 0m50 de longueur peintes alternativement en rouge et en blanc.

La plupart des barrières sont pourvues de verres réfléchissant la lumière. Elles sont également munies du disque "interdiction de circulation" (couronne rouge sur fond blanc).

Sur les routes importantes, ces disques seront recouverts d'une matière réfléchissante qui les rendra visibles la nuit à une distance suffisante.

La signalisation nocturne des passages à niveau gardés est normalement réalisée par un feu rouge placé à une hauteur de 1m70 à 2m10 au-dessus du sol, sur le côté droit de la route et qui s'allume dès que la manoeuvre de fermeture commence.

Lorsque le poste manoeuvrant les barrières se trouve à une certaine distance du passage à niveau, le feu rouge brûle également pendant le jour. En outre, une sonnerie retentit lors de la fermeture des barrières.

Ces feux rouges d'annonce de fermeture existent à la plupart des passages à niveau situés sur des routes importantes. Ils seront placés progressivement à tous les passages à niveau du réseau qui peuvent être raccordés à un réseau d'éclairage électrique.

Il convient d'attirer l'attention des automobilistes sur la nécessité de se tenir sur le qui-vive à l'approche des passages à niveau gardés afin de pouvoir éventuellement arrêter leur véhicule au cas où une manoeuvre de fermeture des barrières viendrait à être entamée.

De nombreux heurts de barrières seraient ainsi évités.
